

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20151126-2015_B641-DE
Date de télétransmission : 27/11/2015
Date de réception préfecture : 27/11/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2015

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B641

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Programme Local de Prévention des Déchets – Bilan du programme 2010/2015 – Lancement du programme 2015/2020 – Plan d'action 2016

Le 26 novembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 20 novembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques - ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate - CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence - DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaucueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - MÉÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIÉL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge, donne pouvoir à MANCEL Joël - FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie - FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence, donne pouvoir à PELLENC Roger - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :

BURLE Christian, membre du bureau, Peynier - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet

Monsieur Philippe de SAINTDO donne lecture du rapport ci-joint.

06_3_04

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES
Direction Ressources et Développement
Service Prévention Information
SSD

BUREAU DU 26 NOVEMBRE 2015

Rapporteur : Philippe de SAINTDO

Politique publique : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets

Thématique : Collecte et traitement des déchets

Objet : Programme Local de Prévention des Déchets – Bilan du programme 2010/2015 – Lancement du programme 2015/2020 – Plan d'action 2016

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

En 2010, afin de répondre aux objectifs des lois Grenelle concernant la réduction des déchets à la source, la Communauté du Pays d'Aix a décidé d'élaborer un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) en s'appuyant sur un conventionnement d'une durée de 5 ans avec l'ADEME.

Le PLPD de la Communauté du Pays d'Aix arrive à son terme le 31 décembre 2015. Depuis l'entrée en vigueur le 14 septembre 2015, du décret n°2015-662 du 10 juin 2015, les collectivités et leur groupement ont l'obligation de mettre en place un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Dès lors, compte tenu de la fin du PLPD et de la mise en œuvre de la nouvelle réglementation, il est nécessaire de prévoir la suite des actions de réduction des déchets et de mettre en place un PLPDMA pour la période 2015/2020.

Exposé des motifs :

I/ BILAN DU PLPD 2010-2015

1) LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

La loi « Grenelle 2 » de l'environnement du 12 juillet 2010, dans la partie relative aux déchets a fixé un objectif de baisse de la quantité de la production de déchets de 7 % en 5 ans ainsi qu'une baisse de leur toxicité.

L'engagement de la Communauté du Pays d'Aix en matière de prévention des déchets s'est traduit en 2010 par :

- l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets,
- un conventionnement avec l'ADEME pour une durée de 5 ans.

Il s'agissait concrètement de passer d'un ratio de 413,4 Kg par habitant par an en 2009 (année de référence) à 384,4 kg/hab./an fin 2015 (soit une baisse de 7%).

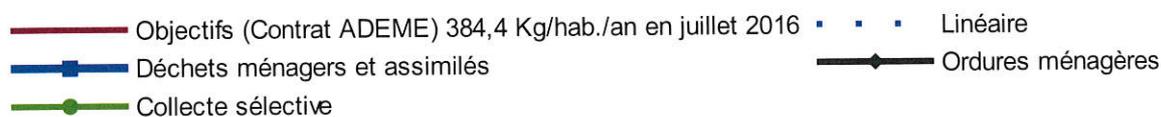
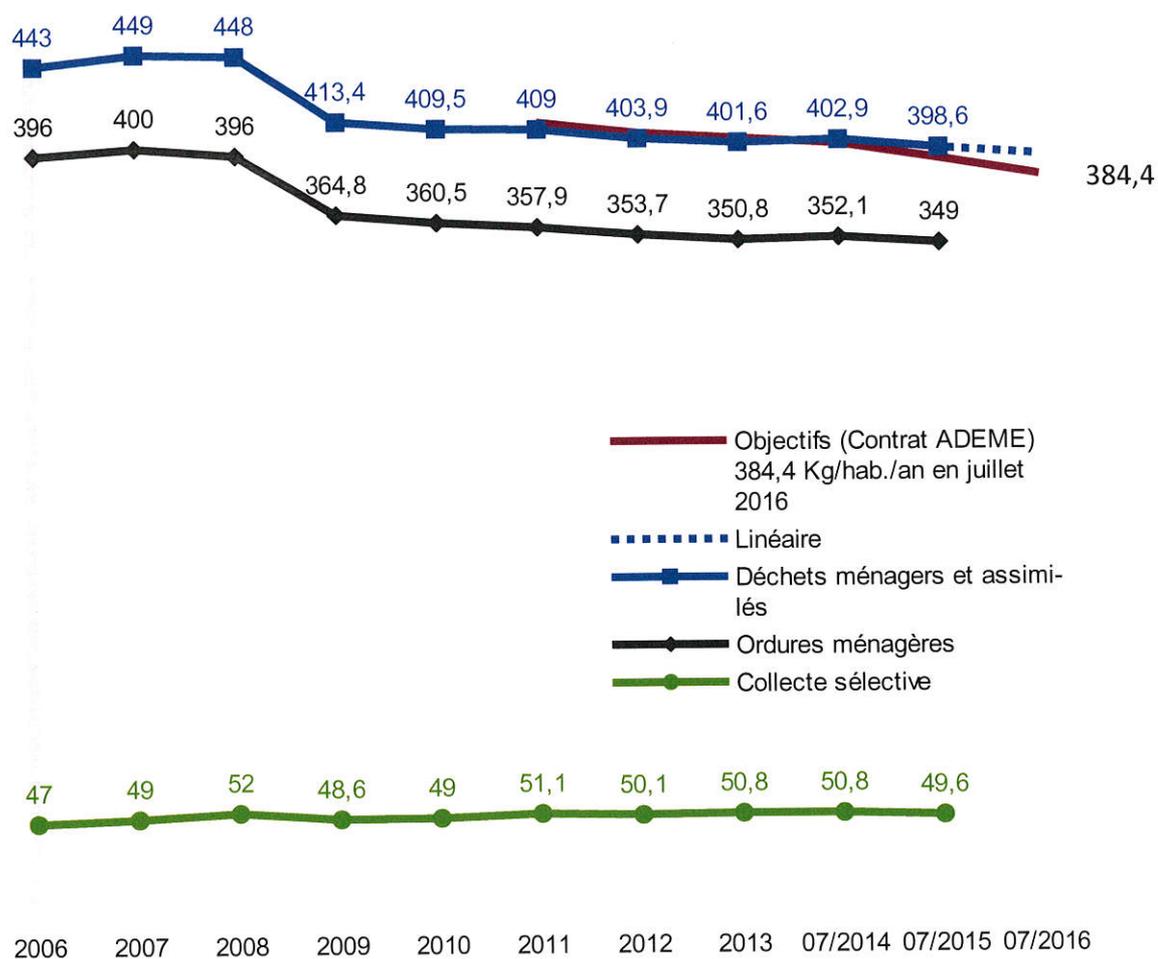
2) BILAN QUANTITATIF DU PROGRAMME DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

En dépit de l'atteinte des objectifs en matière de développement des actions de prévention sur les 5 années du PLPD, celles-ci ne se sont pas traduites par une diminution suffisante des tonnages de déchets.

La tendance à la baisse des tonnages de déchets a commencé bien avant la signature du contrat avec l'ADEME et aujourd'hui, nous arrivons à un ralentissement et une difficulté à passer sous le palier des 400 Kg/habitant/an.

En effet, on observe depuis 2006 une baisse de l'ordre de 11 % des quantités cumulées de collecte des ordures ménagères et de tri sélectif. Sur la période 2010-2015 (période de mise en œuvre de PLPD), la baisse observée des tonnages n'est que de 3,50 %.

Evolution des ratios en kg par habitant par an :



Evolution des ratios depuis 2006

| | 2006 | 2009 Année de référence | 2015 | Evolution 2009 / 2006 | Evolution 2015 / 2009 | Evolution 2015/ 2006 |
|--|------|-------------------------------|-------|-----------------------------|-----------------------------|----------------------------|
| Ratio Ordures ménagères en Kg/hab./an | 396 | 364.8 | 349 | - 8 % | - 4 % | - 12 % |
| Ratio Collecte sélective en kg/hab./an | 47 | 48.6 | 49,6 | + 3 % | + 2 % | + 6 % |
| TOTAL | 443 | 413.4 | 398,6 | - 3 % | - 3.50 % | - 11,8 % |

Le tableau de synthèse montre :

- une baisse constante de la production d'ordures ménagères,
- une augmentation régulière de la production de papiers et d'emballages ménagers,
- une baisse globale de quantité de 11,8 % depuis 2006 ; de 3,5 % sur la période 2010/2015.

3) BILAN DES ACTIONS DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Ce sont 18 actions de prévention qui ont été engagées. Les plus efficaces sur ces 5 dernières années portant sur :

- la réduction des biodéchets : compostage individuel (17 420 composteurs distribués), compostage collectif (31 sites équipés), lombricompostage (487 foyers équipés),
- la limitation des publicités avec la mise à disposition de 103 500 autocollants « stop pub »,
- la sensibilisation à l'achat éco responsable (plus de 34 000 consommateurs sensibilisés dans les hypers marchés du pays d'Aix)
- l'éducation à l'environnement avec 5 000 enfants sensibilisés chaque année.

Les actions menées, en partenariat avec l'ADEME, correspondent au panel des actions menées en France par les EPCI engagés dans des programmes de prévention.

Le bilan détaillé des actions est joint en annexe de ce rapport.

4) BILAN FINANCIER

Par délibération du Bureau (n°2015_B108) du 19 février 2015 le bilan du PLPD présentait une stagnation de la baisse des tonnages de déchets ne permettant pas l'atteinte des objectifs de performances au sens du contrat ADEME. Par conséquent, au vu des résultats à l'issue de la 4^{ème} année de conventionnement (-3,5 %), il a été décidé lors du dernier comité de suivi début juillet 2015, de mettre un terme au partenariat financier avec l'ADEME (les 3,5 % restant à atteindre étant trop importants au regard du délai résiduel de la convention).

La contractualisation a permis de bénéficier d'un soutien technico-financier de l'ADEME de 1 473 630 € au total sur la période 2010-2015.

Conclusion

Le PLPD de la Communauté du Pays d'Aix démarré en 2010 arrive à son terme le 31 décembre 2015.

Réduire les déchets et changer le comportement des usagers permet de préserver les ressources, de diminuer les impacts environnementaux et créer de nouvelles activités économiques. La politique nationale de prévention et de gestion des déchets instituée en 2009 et réaffirmée en août 2015 est un levier essentiel de la transition vers une économie circulaire.

Dès lors, afin de maintenir l'engagement de la Communauté du Pays d'Aix dans des mesures prises en faveur de l'environnement et compte tenu des nouvelles orientations réglementaires nationales, il est nécessaire de répondre aux prescriptions légales en mettant en place un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Les actions de réduction des déchets les plus performantes engagées depuis ces 5 dernières années seront intégrées au PLPDMA du Pays d'Aix.

II/ APPLICATION REGLEMENTAIRE : MISE EN PLACE DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA) DU PAYS D'AIX.

En 2015, deux textes législatifs sont entrés en vigueur posant un cadre réglementaire aux collectivités territoriales et leur groupement imposant la mise en place de PLPDMA accompagnés d'un objectif de baisse des déchets ménagers assimilés de 10 % d'ici 2020 par rapport à 2010.

Par conséquent pour le Pays d'Aix, l'objectif à atteindre sera de passer de 695 kg/hab/an de DMA en 2010 à **625kg/hab/an de DMA en 2020.**

1) ÉVOLUTION DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Décret du 10 juin 2015

Dans le cadre du Décret n°2015-662 du 10 juin 2015, les collectivités ou EPCI responsables de la collecte et du traitement des déchets ont l'obligation de définir un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Cette obligation entre en vigueur le 14 septembre 2015.

Il s'agit d'un document de planification qui indique les objectifs de réduction des déchets, les mesures permettant d'atteindre ceux-ci, la description des moyens humains, techniques et financiers nécessaires, le calendrier prévisionnel de mise en œuvre, à l'échelle du territoire, d'une ou plusieurs collectivités ou EPCI.

Le programme doit faire l'objet d'un bilan annuel afin d'évaluer son impact sur l'évolution des quantités de déchets collectés et traités. Il est mis à la disposition du public ainsi que les bilans annuels d'évaluation.

Il doit être soumis pour avis à une « Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du Programme (CCESP) », adopté par l'organe délibérant et mis à la disposition du public.

Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Dans le volet concernant la lutte contre les gaspillages et la promotion de l'économie circulaire, la loi fixe également l'objectif de réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés produits d'ici 2020.

Impact des textes réglementaires sur les objectifs à atteindre sur le Pays d'Aix :

- baisse de 10 % entre 2010 et 2020, soit passer de 695 Kg/hab./an à **625 Kg/hab./an**,
- intégrer tous les DMA et donc également les déchets des déchèteries non pris en compte dans les objectifs et les actions du programme 2010/2015.

Par conséquent, il est proposé que la Communauté du Pays d'Aix, conformément à cette nouvelle réglementation, mette en place un Programme Local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

2) LES PRINCIPES DU PLPDMA DU PAYS D'AIX :

- Mise en place des instances d'élaboration et de suivi.

Le décret du 10 juin définit le mode de fonctionnement du PLPDMA, tout d'abord, par la création de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (CCESPLPDMA).

Cette commission est composée d'un Président, d'un service chargé de son secrétariat et de membres nommés par la collectivité ou son groupement.

- Élaboration du PLPDMA comportant notamment :

- Un état des lieux regroupant, les acteurs concernés, les quantités de déchets ménagers et assimilés produits,
- Les mesures menées en faveur de la prévention des déchets ménagers et assimilés,
- Les objectifs de réduction et les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs,
- Les indicateurs de mesure et l'évaluation et le suivi du programme.

L'année 2016 sera ainsi consacrée à l'établissement du PLPDMA du Pays d'Aix et son programme d'actions sur la période de 2016-2020.

Par ailleurs et afin d'assurer la transition du PLPD vers le PLPDMA, il est également nécessaire de poursuivre et d'ajuster, durant l'année 2016, les actions de réduction des déchets déjà engagées auparavant en sélectionnant les plus opportunes et les plus performantes.

Remarque : l'objectif de réduction de 10 % entre 2010 et 2020 est un objectif très ambitieux. En effet, en tenant compte de l'ensemble des déchets pris en charge par

le Service Public (ce qui est dit être le cas pour le PLPDMA) l'évolution entre 2010 et 2015 pour le Pays d'Aix a été de + 6 %.

Ainsi, afin de favoriser l'atteinte de l'objectif de baisse de 10 % des DMA, il sera nécessaire de mettre en œuvre des actions structurantes.

Il pourrait s'agir de la limitation des quantités et de la qualité des déchets professionnels pris en charge par le service public et de la mise en place de la redevance spéciale obligatoire depuis le 1^{er} janvier 1993 (art L-2333-78 du CGCT) telles que l'ont déjà mises en place des collectivités territoriales de taille similaires avec des résultats significatifs.

Ces actions structurantes permettraient une diminution des quantités de déchets non à traiter par la collectivité, l'optimisation de la collecte, et des recettes budgétaires contribuant ainsi à l'amélioration de la maîtrise des coûts du service.

Par ailleurs, il est également nécessaire de poursuivre et d'ajuster, durant l'année 2016, les actions de réduction des déchets déjà engagées auparavant en sélectionnant les plus opportunes et les plus performantes.

3) LE PROGRAMME D'ACTIONS POUR L'ANNEE 2016

LA VALORISATION DES BIODECHETS

- **Compostage individuel**

Description de l'action:

Afin d'accompagner les habitants dans la pratique du compostage et diminuer les déchets végétaux dans les déchèteries. Deux modèles de composteurs en bois sont proposés aux habitants du Pays d'Aix :

- 300 l pour les jardins d'une superficie de 100 à 500 m².
- 600 l pour les jardins d'une superficie supérieure à 500 m².

De plus, des animations pour familiariser le grand public à la pratique du compostage sont réalisées dans les jardins du CPIE à Puyricard (Aix-en-Provence) et à Croq'jardin à la Roque d'Anthéron, ou autres partenaires, le cas échéant).

Objectif 2016 :

- Distribution de **1 500 composteurs** par an.

- **Broyage déchets verts**

Description de l'action :

Le plan d'action de gestion des déchets verts de la CPA (délibération n° 2015_B162 du Bureau du 9 avril 2015) incite les particuliers à broyer leurs déchets verts ou les gérer in-situ.

Objectif 2016 :

Sensibilisation des habitants.

- **Lombricompostage**

Description de l'action :

Ce dispositif est complémentaire du compostage et s'adresse principalement aux personnes ne disposant pas de jardin et souhaitant valoriser leurs déchets de cuisine. La distribution des lombricomposteurs se fait en même temps que les permanences de composteurs.

Objectif 2016 :

- Distribution de **200 lombricomposteurs** .

- **Compostage collectif**

Description de l'action :

Le développement du compostage en milieu collectif peut être appliqué à la fois à des résidences, des lotissements, des centres anciens de village.

Pour contribuer à la réussite de cette action et faciliter sa montée en puissance, le dispositif est gratuit pour les habitants.

Objectif 2016 :

- Équipement de **10 résidences**.

● **Plate forme de compostage**

Description de l'action :

Favoriser la création et soutenir le fonctionnement de ce type d'installation.

Objectif 2016 :

Accompagnement des associations sollicitant une subvention sur cette thématique dans la limite de 8 000 € par an pour l'ensemble des projets.

● **Compostage en établissement scolaire**

Description de l'action :

Deux types de dispositif technique ont été installés dans les cantines scolaires de communes volontaires : lombricomposteurs collectifs ou composteurs classiques. Les agents de la CPA seront chargés de vérifier régulièrement le bon fonctionnement de ces équipements et accompagner le personnel des cantines pour contribuer à la réussite de ce mode de compostage.

Objectif 2016 :

- Arrêt du déploiement de ce dispositif.
- Suivi du bon fonctionnement des 8 sites mis en place dans les communes.

● **Jardins partagés**

Description de l'action :

Les communes ou les associations créent un jardin partagé afin de sensibiliser les enfants et les adultes à la pratique du compostage et réduire les quantités de biodéchets. À ce jour, au moins 36 jardins ont été implantés sur le territoire du Pays d'Aix.

Objectif 2016 :

Suivi des porteurs de projets de création de jardins partagés.

- **Charte marché forain éco-responsable**

Description de l'action:

Mise en place de charte « marché éco-responsables » pour lutter contre le gaspillage alimentaire et réduire les déchets issus des marchés forains.

Objectif 2016 :

Suivi des porteurs de projets mettant en place des chartes marchés forains éco-responsable.

SENSIBILISATION LORS DE L'ACTE D'ACHAT.

- **Label ou d'une charte commerces engagés**

Description de l'action :

Dispositif de développement durable permettant de regrouper des commerces et producteurs autour d'actions de changement des habitudes de consommation au travers du respect d'un cahier des charges concerté.

Objectif 2016 :

Accompagnement des associations sollicitant une subvention sur cette thématique dans la limite de 5 000 € par an pour l'ensemble des projets.

LE RÉEMPLOI

- **Ressorcerie**

Description de l'action :

Aide au financement des structures de réemploi de type ressourceries.

Objectif 2016 :

La Communauté du Pays d'Aix poursuit son soutien financier aux associations œuvrant pour le réemploi des déchets au sein des ressourceries.

- **Textiles**

Description de l'action :

Développement des bornes pour la collecte des textiles usagés dans les communes.

Objectif 2016 :

Le développement de cette action sera poursuivie sur les communes volontaires du Pays d'Aix.

COMMUNICATION SUR LES GESTES DE LA PRÉVENTION

- **Campagne de communication sur les gestes de la prévention**

Description de l'action :

Sensibiliser les habitants au changement de comportement par la diffusion de messages sur la réduction.

Diffusion plusieurs fois par an aux partenaires et abonnés d'une news letter interactive "Déchets" intégrant en particulier des messages sur la prévention des déchets.

Objectif 2016 :

Une news letter par trimestre.

- **Diffusion de l'autocollant stop pub**

Description de l'action :

Les autocollants sont mis à disposition dans les mairies, diffusés sur les manifestations où les agents de la Communauté du Pays d'Aix sont présents ou diffusés dans les kits de communication remis aux habitants. Les particuliers ont également la possibilité de demander leur autocollant sur le site internet de la Communauté du Pays d'Aix.

Objectif 2016 :

Il s'agira de diffuser 20 000 autocollants sur l'année.

● Exemplarité de la Communauté du Pays d'Aix en matière de réduction des déchets

Description de l'action :

Dans le cadre de la charte développement durable de la Communauté du Pays d'Aix, un volet concerne la sensibilisation des agents communautaires aux gestes limitant l'impact environnemental du fonctionnement des services et notamment sur la réduction des déchets.

Objectif 2016 :

Des conteneurs pour la collecte des textiles seront à mis à disposition des agents de la Communauté du Pays d'Aix à proximité des bâtiments communautaires deux fois par an (semaine du développement durable et de la réduction des déchets). Tout au long de l'année des articles sur la prévention des déchets seront diffusés dans le flash info ainsi que sur le site Intranet. Un accompagnement technique sera mis en œuvre dans le cadre de l'agenda 21 du CFA.

SENSIBILISATION DES SCOLAIRES

Description de l'action :

Animation dans les classes sur le thème de la prévention des déchets. Des kits pédagogiques avec des cahiers de l'élève, guides de l'enseignant, des animations en classes et des visites de l'ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) ou de jardins pédagogiques sont proposés aux enseignants afin de familiariser les enfants des écoles primaires et maternelles à la thématique des déchets.

Objectif 2016 :

Les actions de sensibilisation des enfants à l'éducation à l'environnement et plus particulièrement à la thématique des déchets sont maintenues. Un programme spécifique touchant à la prévention des déchets est prévu pour l'année scolaire 2015/2016.

DÉCHETS DANGEREUX

Description de l'action :

- Les porteurs de projets continueront d'être suivi (Agence de l'eau, CCI, DASTRI).

- Suivi des points de collecte des DASRI.

Objectif 2016 :

Sensibiliser les ménages à la réduction de la toxicité des déchets.

GASPILLAGE ET DON ALIMENTAIRE

Description de l'action :

Sensibiliser les ménages à la lutte contre le gaspillage alimentaire et favoriser le don alimentaire entre les commerces alimentaires et les associations caritatives.

Objectif 2016 :

Suivi des porteurs de projets.

4) Plan de financement du PLPDMA pour l'année 2016

Pour mener l'ensemble des actions pour l'année 2016 le budget prévisionnel est le suivant :

| Nature | | Montant en € HT | Recettes | | |
|----------------------------------|---------------------------|---------------------|--|-----------------------|--------------------------|
| | | | ADEME | Conseil Régional PACA | Conseil départemental 13 |
| Fonctionnement | Compostage | 99 800 | Détails dans délibération relative au programme de compostage 2016 et à la demande de subvention | | |
| | Autres Actions du PLPDDMA | 98 950 | 20 % | 20 % | 0 % |
| Total | | 198 750 | | | |
| Investissement | Compostage | 84 900 | Détails dans délibération relative au programme de compostage 2016 et à la demande de subvention | | |
| Total Budget prévisionnel | | 283 650 € HT | | | |

Les demandes de subventions seront faites auprès des différents organismes financiers cités plus haut.

En complément de ces dépenses budgétaires prévues pour 2016, 4 agents sont affectés à la prévention des déchets.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2009_B 259 du Bureau communautaire du 17 juillet 2009 relative à la communication de proximité sur les déchets et plan de prévention – Programme d'action ;

VU la délibération n°2010_B602 du Bureau communautaire du 10 décembre 2010 relative au Programme local de prévention des déchets – Signature de l'accord cadre de partenariat 2010 – 2015 avec l'ADEME – Signature de la convention de financement annuelle avec l'ADEME ;

VU la délibération n°2012_B260 du Bureau communautaire du 28 juin 2012 relative au Programme local de prévention des déchets – Convention de financement 2012 - Année 2 - Programme local de prévention déchets ;

VU la délibération n°2013_B435 du Bureau communautaire du 26 septembre 2013 relative au Programme local de prévention des déchets – Convention de financement pour l'année 3 ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver les programmes des opérations d'un montant global n'excédant pas 1.500.000 € pour celles des opérations nécessitant une approbation formelle du programme en vertu des dispositions légales et réglementaires ;

VU la délibération n°2014_B250 du Bureau communautaire du 19 juin 2014 relative à l'autorisation de signer l'avenant n°1 à la convention de financement ADEME pour l'année 3 – Programme local de prévention déchets ;

VU la délibération n°2015_B108 du Bureau communautaire du 19 février 2015 relative au Programme Local de Prévention des déchets - bilan et convention de financement avec l'ADEME pour l'année 4 ;

VU l'avis de la Commission Environnement - développement durable et gestion des déchets en date du 9 novembre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'engagement de la démarche de mise en place d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du Pays d'Aix pour la période 2016-2020 et de création de la commission consultative d'élaboration et de suivi
- **VALIDER** le bilan du Programme local de prévention déchets pour la période 2010-2015
- **VALIDER** le programme des actions de prévention pour l'année 2016
- **AUTORISER** Madame le Président ou son Représentant à solliciter les demandes de subvention auprès des partenaires financiers publics concernés (ADEME, Conseil départemental, REGION PACA....)
- **AUTORISER** Madame le Président ou son Représentant à signer les pièces afférentes à ce dossier
- **DIRE** que le financement nécessaire à la mise en œuvre du programme sera assuré dans le cadre du budget annexe déchets qui présentera les crédits nécessaires, sous réserve des débats budgétaires annuels
- **DIRE** que les recettes seront créditées au budget annexe des déchets aux comptes correspondants, chapitre 11

ANNEXE SUR LES ACTIONS DE PREVENTION DEVELOPPEES

DANS LE CADRE DU PLPLD

2010-2015

Les actions du programme local de prévention des déchets 2010-2015 s'articulent autour des thématique suivantes :

LA VALORISATION DES BIODÉCHETS

Compostage individuel et broyage des déchets verts

- 17 420 composteurs distribués depuis 2006.
- Des ateliers sur l'apprentissage de la technique du compostage sont organisés dans les jardins et une sensibilisation sur les stands d'environ 15 manifestations sont réalisées tout au long de l'année.
- Le versement d'une subvention à l'association Aix Multi Service (AMS) pour un projet expérimental de développement d'un service de broyage des déchets verts aux particuliers.

Lombricompostage

- 487 foyers équipés en lombricomposteurs individuels.

Compostage collectif

- 31 sites collectifs desservis.
- La Communauté du Pays d'Aix a favorisé et soutenu les initiatives des associations du territoire tel que le GERES pour son projet de compostage collectif à Meyrargues pour un montant de 8 086 €.

Plate forme de compostage et broyage des déchets verts

- La Communauté du Pays d'Aix a soutenu l'initiative des Foyers ruraux des Bouches-du-Rhône sur la commune de la Roque d'Anthéron pour sa plate forme de compostage sur le site de Croq jardin pour un montant de 10 000 € en 2015. Depuis 2012, c'est un soutien de 30 000 € qui a été apporté à l'association.

Compostage en établissement scolaire

- 8 cantines d'établissements scolaires équipés avec 2 dispositifs différents :

Composteurs classiques :

- Cantine de Pertuis (réactivée en 2015)
- Cantine de Saint Marc Jaumegarde
- Cuisine centrale de Cabriès

Lombricomposteurs collectifs :

- Ecole de la Salle à Bouc-Bel-Air,
- Ecole Virginie Dedieu à Bouc-Bel-Air,
- Ecole de la Bergerie à Bouc-Bel-Air,
- ITEP des Cadenaux aux Pennes-Mirabeau
- La pépinière de Vitrolles

La Communauté va prochainement versé une subvention d'un montant de 3 000 € à l'association du Centre culturel La Baume à Aix-en-Provence pour son projet de prévention et valorisation des biodéchets issus de la restauration collective.

Jardins partagés

- Après un début timide, lors du lancement du Programme, l'année 2015 a vu l'émergence de plusieurs porteurs de projets développant des jardins partagés et initiant à la pratique du compostage les usagers :

- Jardins partagés à Venelles,
- Jardin de la Baume à Aix-en-Provence, Domaine de Valbrillant à Meyreuil.
- A ce jour, au moins 36 jardins ont été créés sur le territoire du Pays d'Aix.

SENSIBILISATION LORS DE L'ACTE D'ACHAT

Opération de sensibilisation du grand public à « mieux consommer moins jeter »

En 5 ans, cette action a permis de sensibiliser 34 000 clients dans les magasins partenaires de la grande distribution : Hyper U, Carrefour, Géant casino, Intermarché et LIDL. Des outils spécifiques ont été créés pour cette opération : questionnaires, étiquetage dans les rayons, diffusion de guides sur les 7 réflexes de la prévention, sur l'optimisation des achats alimentaires, exposition sur le gaspillage

alimentaire, film sur le comportement des clients en matière de prévention et diffusion de cabas réutilisables.

Label ou d'une charte commerces engagés

La Communauté du Pays d'Aix a apporté un soutien financier d'un montant de 50 000 € (12 500 € pour le département déchet) à l'Association Ecoscience dans son projet de commerces engagés sur les communes de Vitrolles, des Pennes Mirabeau, Fuveau et Rousset. Sur 200 commerçants impliqués et accompagnés, depuis début 2015, 47 ont signé la charte leur permettant d'obtenir le label.

Charte marchés forains éco responsable

- Une étude de faisabilité de la Charte marché forain a été réalisée sur les communes de Trets, Venelles, la Roque d'Anthéron et Lambesc.
- La ville de Vitrolles a mandaté l'association Ecoscience pour réaliser un diagnostic sur l'écogestion des déchets de son marché afin d'étudier notamment les pistes de réduction des déchets et l'augmentation des performances de recyclage. Le diagnostic permettra de déterminer le mode de collecte, les gisements de déchets et le potentiel de réduction et les perspectives d'amélioration (baisse du gaspillage alimentaire par exemple). Le diagnostic sur le terrain a démarré en octobre 2014.
- Les Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône ont installé en 2015 des poubelles pour collecter les biodéchets du marché forain de la Roque d'Anthéron et les composter sur leur plate forme.

LE RÉEMPLOI

Ressorcerie

La Communauté a poursuivi son accompagnement financier pour le développement des ressourceries auprès des associations Evolio, Histoire sans fin et Emmaüs.

Textiles

Afin de favoriser la récupération, le tri, la valorisation et la réutilisation des textiles usagés des ménages, des bornes des collectes sont implantées sur les communes. A ce jour 111 bornes ont été installées et environ 13 autres bornes ont été mises en place par écotextiles.

COMMUNICATION SUR LES GESTES DE LA PRÉVENTION

Campagne de communication sur les gestes de la prévention

Une campagne de communication institutionnelle en accord avec la Direction de la communication de la CPA est envisagée d'ici fin 2015 / début 2016 en parallèle d'une communication de proximité auprès des usagers. De plus, une newsletter a été envoyée 2 fois par mail aux partenaires et acteurs de la prévention du territoire.

Diffusion de l'autocollant stop pub

Depuis 2011, ce sont 103 500 autocollants stop pub qui ont été mis à disposition des habitants. En mars 2015, la Poste indiquait que 16 900 foyers possédait réellement un autocollant stop pub sur leur boîte aux lettres soit 11 % des foyers.

Exemplarité de la CPA en matière de réduction des déchets

- La collecte des textiles usagés a été organisée pendant une quinzaine de jour à l'automne 2014 puis en juin 2015 à proximité des bâtiments communautaires. Les agents de la CPA se sont mobilisés et ont permis de collecter 650 Kg de textiles au total.
- Des collecteurs de lunettes usagers au profit d'une association caritative ont été installés en 2014 et ont permis la collecte de 120 paires de lunettes.
- Développement du compostage collectif sur le site communautaire du lac de Peyrolles-en-Provence et au CFA (Centre de formation des apprentis).
- Tout au long de l'année plusieurs articles sur la prévention des déchets ont été diffusés sur le flash info et le site Intranet.
- Il y a une réduction de l'emploi des pesticides dans les espaces verts des piscines et des zones d'activités communautaires.
- Une sensibilisation des agents de la CPA à la prévention des déchets à travers les articles du CPA infos.

SENSIBILISATION DES SCOLAIRES

En novembre 2014, un nouveau programme pédagogique générique sur la gestion des déchets a été proposé aux enfants des écoles primaires et maternelles. Il permet d'aborder la prévention, la collecte et le traitement des déchets auprès des 5 à 6 000 enfants sensibilisés chaque année.

Ce renouvellement est poursuivi en 2015 avec un programme dédié spécifiquement à la prévention des déchets avec des nouveaux thèmes comme le gaspillage alimentaire et le réemploi.

Enfin, des composteurs pédagogiques ou lombricomposteurs sont proposés pour agréments les interventions en classe.

DÉCHETS DANGEREUX

Sensibilisation des ménages

- Collecte itinérante des déchets dangereux dans 10 communes en 2011 et 2012.
- Sensibilisation des particuliers dans les magasins Botanic de Venelles et les Milles afin de les inciter à apporter leurs déchets toxiques en déchèteries en 2013 et 2014.
- Une aide financière a été versée à l'association française des diabétiques pour la sensibilisation des patients aux bonnes pratiques de collecte des DASRI en 2011, 2012 et 2013 pour un montant total de 10 180 €.

Augmentation du taux de captage des piles

Il a été proposé aux communes la mise en place de contenants à piles à disposer dans les bâtiments publics (école, bibliothèque, mairie...) accompagnés d'outils de communication.

Zéro phytosanitaire

- Plusieurs communes prônent le zéro phytosanitaire dans leur pratique au sein des espaces verts dans le cadre de leur agenda 21. Les communes de Meyrargues, Les Pennes Mirabeau, Venelles et Simiane-Collongue sont inscrites dans cette démarche. - De plus, il y a une réduction de l'emploi des pesticides dans les espaces verts des piscines et des zones d'activités communautaires.
- L'agence de l'eau et la Chambre de Commerce et d'Industrie accompagnent les artisans pour réduire l'utilisation de déchets toxiques sur les communes de Cabriès, Les Pennes Mirabeau et Vitrolles.

GASPILLAGE ET DON ALIMENTAIRE

- Dans le cadre de l'appel à projet ADEME - Région PACA - DRAAF, la CPA souhaite favoriser le don alimentaire des producteurs agricoles et des commerces de proximité vers les associations d'aide alimentaires. Une étude sur le don en circuit court a été menée de juin à septembre 2015.
- Participation à l'étude nationale de l'ADEME sur le gaspillage alimentaire en 2014.
- La sensibilisation sur le gaspillage alimentaire a également été intégrée au message de prévention diffusé auprès du grand public lors des animations réalisées dans la grande distribution.

- Subvention à l'association Recyclaix pour mise en place d'un projet de lutte contre le gaspillage alimentaire dans une école de la commune de Venelles en 2015 d'un montant de 2 500 €.

INVENTAIRE DES ACTIONS MENÉES PAR LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Afin de mener une politique de prévention en cohérence avec les actions engagées sur le territoire par les 130 acteurs locaux, un recensement de leurs actions de prévention a été réalisé en septembre 2014.

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Programme Local de Prévention des Déchets – Bilan du programme 2010/2015 – Lancement du programme 2015/2020 – Plan d'action 2016

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAÏNS MASINI

